

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2016

I. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Désignation des représentants

a) Installation d'un nouveau Conseiller Communautaire

Suite à la démission de Madame Nathalie BELARDI, Conseillère Communautaire de la Commune de Théding, notifiée par courrier daté du 23 juin 2016, il est procédé à son remplacement par Madame Eliane FISCHER, suivante sur la liste des candidats sur laquelle la conseillère démissionnaire à remplacer a été élue.

Le Conseil Communautaire,
décide à l'unanimité,

- d'installer Madame Eliane FISCHER dans la fonction de Conseillère Communautaire de la Commune de Théding.

II. COMMANDE PUBLIQUE

1. Marchés publics

a) Marchés passés en délégation

En application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des marchés en procédure adaptée (01/06/2016 au 30/06/2016), qu'il a signés en vertu des délégations données par le Conseil Communautaire.

Le détail est exposé ci-après :

BUDGET	LIBELLE	ATTRIBUTAIRE	MONTANT € HT
PRINCIPAL	Piscine : installation stores pour infirmerie	RICHARD FILS	6 750,00
	Modification ZAC Eurozone Forbach Nord : rapport de présentation	GUELLE & ASSOCIES	19.240,00
	Modification ZAC Eurozone Forbach Nord : état initial environnemental	MICA ENVIRONNEMENT	24 580,00
	Maîtrise d'œuvre : travaux station de compression et distribution bio-GNV	ADL INGENIERIE	12 480,00
AEP	Etzling- rue des Moulins : reprise de branchements eau	EUROVIA	117 639,44
ASSAINISSEMENT	Campagne de prélèvements et d'analyses VAN HEES	VEOLIA	7 394,00
	Morsbach- rue Pasteur : contrôles externes travaux de renouvellement eau potable et assainissement	SORELIFE	8 995,92
	Installation d'une pompe de relevage à Spicheren - Brême d'Or	TP KLEIN GUY	7 155,60

Le Conseil Communautaire,
à l'unanimité,

- prend acte de cette information.

II. COMMANDE PUBLIQUE

1. Marchés publics

b) Groupement de commandes pour l'achat de gaz : modification de la convention du 17 avril 2015

Suite à l'ouverture du marché de gaz à la concurrence et dans une optique d'optimisation et de maîtrise de leurs consommations, la Communauté d'Agglomération et certaines de ses communes ont constitué, entre elles, un groupement de commandes pour l'achat de gaz.

La convention constitutive de ce groupement de commandes a été adoptée le 17 avril 2015.

Un certain nombre de communes souhaitent rejoindre le groupement de commandes afin de pouvoir participer aux marchés de fourniture et d'acheminement de gaz naturel passés dans le cadre de ce groupement, et qui sont actuellement en cours.

Aussi, pour rendre leur adhésion au groupement et leur participation à ces marchés possibles, il convient de modifier par avenant n°2, les dispositions des articles 7 et 9 de la convention constitutive du groupement de commandes du 17 avril 2015.

La modification de l'article 7 vise à étendre la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2017, date d'échéance des marchés de gaz qui ont été passés sur le fondement de la convention.

La modification de l'article 9 vise à supprimer l'obligation faite à tout nouveau membre d'adhérer avant le 30 juin 2016, et ainsi d'ouvrir la possibilité d'adhésion au groupement après cette date.

Le Conseil Communautaire,
décide à l'unanimité,

- d'adopter l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et services associés,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

II. COMMANDE PUBLIQUE

2. Délégation de Service Public

a) Assainissement de Stiring-Wendel

Le contrat actuel de délégation de service public de l'assainissement collectif de Stiring-Wendel, confié à VEOLIA EAU, arrive à échéance le 31 décembre 2017.

A cet effet, la Communauté d'Agglomération doit se prononcer sur le choix d'un mode de gestion applicable à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le rapport du Président sur le principe du renouvellement de la délégation de service public a été soumis à la Commission Environnement et Cadre de Vie en séance du 21 juin 2016. Le rapport a fait l'objet d'un avis favorable.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 29 juin 2016 a pris acte de la proposition de renouvellement de la délégation de service public.

Le Conseil Communautaire,
après avis favorable de la Commission Environnement et Cadre de Vie,
et du Bureau,
décide à l'unanimité,

- de valider le rapport du Président sur le principe de la délégation de service public.

III. DOMAINE ET PATRIMOINE

1. Aliénation

a) Cession du bâtiment Schaeffer

Le 29 juillet 2014 la Communauté d'Agglomération a fait l'acquisition du bâtiment principal de l'entreprise Schaeffer Industrie, sis Zone Industrielle Carrefour de l'Europe à FORBACH, afin de contribuer au redressement de l'entreprise par le biais d'une « cession bail ».

La vente a été conclue suivant l'avis du service des Domaines qui estimait le bien à 900 000 €, auxquels ont été ajoutés 10 300 € de frais d'acquisition.

L'entreprise ayant depuis fait l'objet d'une liquidation judiciaire, la Communauté d'Agglomération a reçu candidature de la société DEVELIM, établie au 46 rue de Seine 75006 PARIS et gérée par M. Jean-Yves PIERRARD, pour l'acquisition en l'état, de l'ensemble foncier et immobilier.

Celui-ci comprend une emprise au sol égale à 4 510 m² et une surface foncière totale de 16 068 m², cadastrée comme suit :

- Ban de FORBACH, section 31 parcelles n°230, 251, 252, 253, 267 et 297 pour une surface de 13 645 m² ;
- Ban de MORSBACH, section 20 parcelles n°124 et 131 pour une surface de 2 423 m².

Le Conseil Communautaire,
décide à l'unanimité,

- d'autoriser la cession du bien ci-dessus désigné au prix de 910 000 € HT,
- d'autoriser le Président à signer les documents administratifs relatifs à la cession du bien.

IV. FINANCES

1. Décisions budgétaires

a) Tarifs Piscine et Espace Détente

Dans le cadre des activités proposées à la piscine, il est proposé :

- de réduire le tarif de l'aquabike coaché (individuel et abonnement),
- d'introduire de nouveaux tarifs (location d'aquabike, de bassins, vente de jetons pour casiers et tarifs spéciaux),
- de supprimer l'activité aquatonic.

Concernant l'Espace Détente, il est essentiellement proposé d'intégrer la prestation « hammam » dans le prix de base des entrées, sans augmentation. Par ailleurs, quelques tarifs sont introduits concernant la vente de jetons de casiers, la location de linge de bain ou la réalisation de soirées à thème ou d'événements spéciaux.

Le Conseil Communautaire,
après avis favorable de la Commission Education et Formation,
et du Bureau,
décide à l'unanimité,

- d'adopter les modifications ci-dessus, qui sont reprises dans la grille tarifaire générale telle qu'annexée à la présente délibération, avec effet du 1^{er} septembre 2016 pour la piscine, et du 22 août 2016 pour l'Espace Détente.

Grille Tarifaire – annexe à la délibération du 7 Juillet 2016 (1/3)

A) Piscine Olympique

PRESTATIONS	TARIF (€)	
	ANCIEN	NOUVEAU
<u>TARIFS PUBLIC</u>		
1 ENTREE ADULTE		4,00 €
1 ENTREE REDUITE		3,00 €
10 ENTREES ABONNEMENT		30,00 €
10 ENTREES ABONNEMENT REDUIT		20,00 €
20 ENTREES ABONNEMENT		50,00 €
20 ENTREES ABONNEMENT REDUIT		35,00 €
CARTE ANNUELLE		200,00 €
CARTE ANNUELLE TARIF REDUIT		140,00 €
CARTE 10 HEURES		20,00 €
CARTE 10 HEURES TARIF REDUIT		15,00 €
LECON DE NATATION 30 minutes (dont 85% pour MNS et 15% pour CAFPDF)		8,00 €
REPLACEMENT CARTE ABONNEMENT		5,00 €
ACTIVITE UNITAIRE		5,50 €
SESSION 10 ACTIVITES		55,00 €
ACTIVITE AQUATONIC OU AUTRE		8,00 €
ACTIVITE AQUATONIC OU AUTRE X 10		70,00 €
AQUABIKE COACHE	11,00 €	10,00 €
AQUABIKE COACHE X 10	100,00 €	90,00 €
LOCATION AQUABIKE 15 MINUTES		2,00 €
LOCATION AQUABIKE 30 MINUTES		3,50 €
LOCATION AQUABIKE 45 MINUTES		5,00 €
ANIMATION PORTE OUVERTE OU DIVERS		2,00 €
DERNIERES MINUTES AQUABIKE		7,00 €
VENTE JETON CASIER	nouveau	1,00 €

Grille Tarifaire – annexe à la délibération du 7 Juillet 2016 (2/3)

PRESTATIONS	TARIF (€)	
	ANCIEN	NOUVEAU
<u>TARIFS Comités d'entreprises OU AMICALES</u>		
50 ENTREES PISCINE (prix unitaire)		2,50 €
100 ENTREES PISCINE (prix unitaire)		2,40 €
250 ENTREES PISCINE (prix unitaire)		2,30 €
500 ENTREES PISCINE (prix unitaire)		2,20 €
1000 ENTREES PISCINE (prix unitaire)		2,00 €
AQUABIKE COACHE		8,00 €
AQUABIKE COACHE X 10		80,00 €
LOCATION AQUABIKE 15 MINUTES	nouveau	1,50 €
LOCATION AQUABIKE 30 MINUTES		2,50 €
LOCATION AQUABIKE 45 MINUTES	nouveau	4,00 €
<u>TARIFS ACCESSOIRES (*)</u>		
LOCATION DES BASSINS ENTREES EN SUPPLEMENT		
LOCATION LIGNE D'EAU 25 METRES / HEURE		20,00 €
LOCATION LIGNE D'EAU 50 METRES / HEURE		35,00 €
LOCATION FOSSE PLONGEOIRS / HEURE		50,00 €
LOCATION BASSIN ENFANT / HEURE	nouveau	30,00 €
LOCATION BASSIN ADULTE / HEURE	nouveau	40,00 €
<i>(*) Les locations de bassins ou des lignes d'eau seront validées après demande écrite et acceptation de la Direction.</i>		
<u>TARIFS PISCINES SPECIFIQUES</u>		
ENTREE ASSOCIATIONS SPORTIVES ET LOISIRS CAFPDF		1,20 €
AUTRES ASSOCIATIONS GROUPE (20 pers minimum) (prix unitaire)	nouveau	2,50 €
ENTREE SCOLAIRE SECONDAIRE CAFPDF		1,20 €
JSP CAFPDF*(dans le cadre de la formation officielle SDIS)		GRATUIT
IME/HOPITAL DE JOUR/ ASSOCIATIONS HANDICAPES		GRATUIT
POMPIERS, POLICIERS et GENDARMES de la communauté d'agglomération, les mercredis matins entre 8h et 10h dans le cadre de leur service.		GRATUIT
POMPIERS, POLICIERS et GENDARMES Hors Communauté d'agglomération les mercredis matins et pour tous en dehors des mercredis matins sur présentation justificatifs	nouveau	TARIF REDUIT PISCINE
MAITRE NAGEUR SAUVETEUR AVEC CARTE PRO	Gratuit	TARIF REDUIT PISCINE

Grille Tarifaire – annexe à la délibération du 7 Juillet 2016 (3/3)

B) Espace Détente

Sauna + Hamam + entrée piscine + SPA + espace repos (1)		
	Tarifs en euros	Comités d'entreprises
1 ENTREE (1)	10,00 €	7,00 €
abonnement 5 ENTREES	45,00 €	sans objet
abonnement 10ENTREES	80,00 €	
abonnement 20 ENTREES	155,00 €	
abonnement 25 ENTREES	190,00 €	
abonnement 40 ENTREES	300,00 €	
abonnement 50 ENTREES	365,00 €	
BAR	1,20 €	
Jetons pour casiers	1,00 €	
Location 1 drap de bain + 1 serviette	2,00 €	
Location 1 Peignoir	3,50 €	
Location 1 drap de bain + 1 serviette + 1 peignoir	4,00 €	
animation évènementielle ou soirée à thème	5,00 €	
baignoires		
Balnéo ou Hydrojet (2)	10 euros ou 1 entrée décomptée sur abonnement	7euros
Balnéo et Hydrojet (3)	15 euros	11 euros
Combinés 1 + 2		
prix unitaire	15	11,00 €
abonnement 10 entrées	135	sans objet
Combinés 1 + 3		
prix unitaire	20	15,00 €
abonnement 10 entrées	180	sans objet

C) Conditions Particulières

- *Enfants moins de 3 ans : gratuit (prévoir justificatif si nécessaire)*
- *Tarifs réduit : -18 ans, séniors 60 ans et plus, recherche d'emplois, handicapés avec carte invalidité, étudiants.*
- *Carte annuelle incluant les fermetures techniques, fermetures jours fériés, compétitions et divers.*
- *Aucun remboursement possible en cas de non utilisation de tout ou partie des abonnements, quel qu'en soit le motif.*
- *Tout justificatif peut être demandé pour valider une tarification spécifique. En cas d'absence de présentation de justificatifs, les tarifs normaux seront appliqués.*
- *Un seul abonnement à tarif réduit par utilisateur concerné est autorisé.*
- *Validité d'un abonnement : 2 ans (hors carte annuelle)*

- Selon l'affluence, la Direction de la piscine peut mettre en place un dispositif pour réguler l'utilisation des équipements proposés par l'Espace Détente.

IV. FINANCES

1. Décision Budgétaire

b) Construction du réseau FTTH – Autorisation de programme – Crédits de paiement

Les autorisations de Programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de l'année N ne tient compte que des CP de l'année.

Dans le cadre du projet de construction d'un réseau FTTH par la Communauté d'Agglomération de Forbach, le phasage des travaux prévoit la réalisation de la tranche ferme de 2016 à avril 2017. Cette réalisation est entièrement financée par l'emprunt.

Afin de contracter le montant global du besoin dès 2016 et d'assurer les paiements au cours de l'année 2017, il est nécessaire d'ouvrir l'AP/CP suivante :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2016	CP 2017
AP16-01	Réalisation d'un réseau FTTH – Tranche ferme	6 035 000 TTC	2 480 000 € TTC	3.555 000 TTC

Par ailleurs, une consultation des établissements bancaires a été entreprise et la Caisse d'Epargne de Champagne –Ardenne a donné la meilleure offre en proposant de financer la totalité du besoin (5 M€ HT) pour cette première tranche aux conditions suivantes :

a) Phase de mobilisation (par tranches de 100.000 €)

- Montant : 5.000.000 €
- Durée : 1 an
- taux : EONIA + 0.90%
- Consolidation possible à tout moment par tranches de 500.000 €
- Commission d'engagement 0.10% du montant mobilisé
- Dédit : 3%

b) Phase de consolidation

- Durée : 20 ans
- Remboursement : trimestriel – échéances constantes (amortissement progressif)
- Taux : fixe de 1.50% pour les consolidations au 25/11/2016 ou 1.55% pour les consolidations au 25/06/2017 ou Livret A + 0.80% (meilleure condition du moment)
- Remboursement anticipé : possible avec préavis et paiement d'une indemnité différentielle (taux fixe) ou 3% du CRD (si livret A)

Ce prêt a vocation à être transféré à la régie FIBRAGGLO au terme du portage de l'aménagement ; une délibération spécifique sera alors proposée au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire,
après avis favorable du Bureau,
décide à l'unanimité,

- d'ouvrir l'autorisation de programme et les crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président à contracter, auprès de la Caisse d'Epargne de Champagne Ardenne, un prêt de 5 M€, aux conditions décrites ci-dessus,
- de voter la dépense à imputer sur les crédits à ouvrir par décision modificative N°1 et budgets suivants, chapitres 23 (crédits de paiements), 16 et 66 (remboursement de l'emprunt).

IV. FINANCES

2. Emprunts

a) Reprise emprunt assainissement

Lors de la séance du 24 septembre 2015, le Conseil Communautaire a délibéré pour la reprise de plusieurs emprunts dans le cadre du transfert de la compétence « collecte » assainissement.

Il s'avère qu'un contrat de l'Agence de l'Eau n'a pas été listé, bien que figurant dans la masse des contrats à reprendre.

Aussi, il est proposé, afin de pouvoir organiser le transfert du contrat et verser l'échéance 2016, de compléter la liste des contrats à reprendre par le contrat ci-après :

N° emprunt	Organisme	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2015
EMPRUNT 12034 VILLE DE FORBACH	AGENCE DE L'EAU	61 200 €	24 480 €

Le Conseil Communautaire,
après avis favorable du Bureau,
décide à l'unanimité,

- d'autoriser le transfert du contrat de prêt ci-dessus dans le cadre de la reprise de la compétence collecte assainissement,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer l'avenant de transfert,
- de voter la dépense à imputer au budget annexe assainissement 2016 et suivants, chapitres 16 et 66.

V. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

1. Aménagement du territoire

a) EPFL : bilan 2015

Une convention cadre a été signée le 12 juillet 2007 entre la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France et l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) concernant les territoires à enjeux, de même que trois conventions de « veille active ».

Ces conventions, qui concernent diverses friches, visent pour l'essentiel, à favoriser la maîtrise du foncier, à permettre la constitution de réserves foncières sans que les collectivités n'aient à mobiliser immédiatement des moyens budgétaires conséquents, à maîtriser le développement urbain, mais aussi à faciliter des opérations d'aménagement nécessitant une parfaite cohérence.

Un bilan annuel est dressé par l'EPFL pour faire état de l'avancement des différentes opérations.

Sont ainsi concernés les projets suivants :

- Terril Wendel (Petite-Rosselle et Forbach)
- Bassin Saint-Charles (Petite-Rosselle)
- Carrière Simon (Schoeneck)
- Carreau Simon 1 et 2 (Forbach)
- Rue des Jardins et rue des Moulins (Forbach)
- Atelier Central (Petite-Rosselle)
- Terrain RFF (Cocheren)
- Site Hospitalor (Forbach)
- Vallée de la Rosselle (Berges de la Rosselle)
- Bamag (Forbach)
- Centre commercial III (Behren-lès-Forbach)
- Annexes Puits Simon 1 et 2 (ancienne RD – Schoeneck)

Le bilan intègre, par ailleurs, diverses opérations hors convention, à savoir l'étude relative à la connexion des sites miniers de Forbach-Nord ainsi que la 1^{ère} tranche de travaux (aménagement extérieurs) du Carreau Wendel.

Au 31 décembre 2015, les enveloppes prévisionnelles consacrées aux opérations indiquées ci-dessus représentaient un montant de 4,58 M € HT. Les acquisitions opérées par l'EPFL se chiffraient à 2,88 M € HT. Des cessions sont intervenues à hauteur de 177.557 €.

Le Conseil Communautaire,
après avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire,
et du Bureau,
décide à l'unanimité,

- de prendre acte de la présentation du bilan 2015 de l'EPFL,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer le bilan.

V. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

1. Aménagement du territoire

b) Berges de la Rosselle – avenant n° 4 à la convention foncière EPFL

La Communauté de Communes de Freyming-Merlebach et la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France ont entrepris l'aménagement de diverses pistes cyclables notamment au niveau des berges de la Rosselle.

Par convention foncière du 26 septembre 2003, les deux établissements publics de coopération intercommunale ont donné leur accord pour le rachat à l'EPFL des terrains de la Vallée de la Rosselle et des plateformes liées concernés par ce projet. Plusieurs avenants sont intervenus depuis pour prendre en compte l'évolution des surfaces et des délais de rétrocession.

Compte tenu de la difficulté d'acquérir certains terrains sur le ban de la commune de Rosbruck, l'EPFL a engagé une procédure d'expropriation. Un arrêté déclarant le projet d'utilité publique est intervenu en date du 16 octobre 2013.

L'avenant n°3 ayant fixé le terme du délai de rétrocession au 31 décembre 2015, il convient de prolonger celui-ci. L'EPFL, propose ainsi, dans son avenant n°4, de fixer ce terme au 30 juin 2017.

Le Conseil Communautaire,
après avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire,
et du Bureau,
décide à l'unanimité,

- de valider les termes de l'avenant n°4,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à le signer.

V. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

2. Politique de la Ville, Habitat, Logement

a) Aire d'accueil Gens du Voyage : rapport d'activité 2015

La société VAGO assure la gestion déléguée de l'aire d'accueil des gens du voyage de Stiring-Wendel depuis le 30 décembre 2011 dans le cadre d'une convention de délégation de service public.

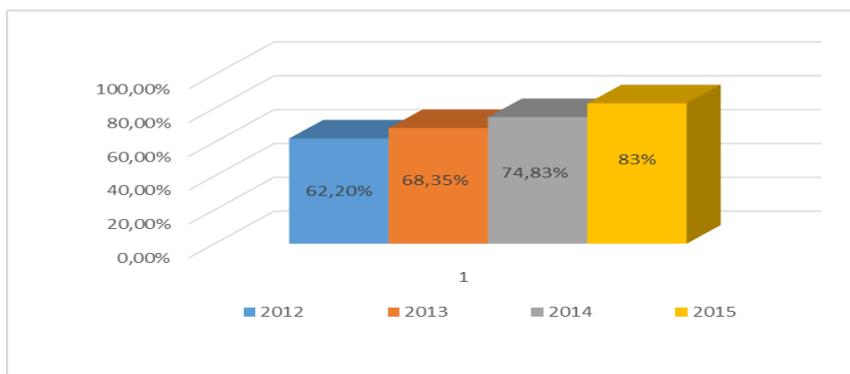
Le rapport ci-dessous présente le bilan annuel d'activités 2015 du délégataire.

Rapport financier - Compte d'exploitation 2015 :

COMPTÉ D'EXPLOITATION FORBACH 2015			
DEPENSES		RECETTES	
AIRES D'ACCUEIL		PERCEPTION VOYAGEURS	
ACHATS		Redevances	25 418,07
Fournitures d'entretien et petits équipements	5 732,71	Prépaiements eau	12 608,26
Fournitures administratives	1 040,55	Prépaiements électricité	11 540,89
Eau et électricité usagers	24 149,15	Sous-total	49 567,22
Eau et électricité gestionnaire	17 145,59		
Sous-total	48 068,00		
SERVICES EXTERIEURS			
Assainissement	1 421,00		
Contrôles périodiques	330,00		
Dératisation/désinfection	217,50		
Véhicule	5 502,43		
Assurance	1 635,91		
Sous-total	9 106,84		
AUTRES SERVICES EXTERIEURS			
Frais de structure	17 900,53		
Honoraires	886,00		
Frais postaux	483,32		
Télécom (communications et systèmes informatiques)	7 685,35		
Frais de déplacement du personnel	4 519,30	SUBVENTIONS	
Sous-total	31 474,50		
CHARGES DE PERSONNEL			
Salaires bruts	58 429,88	Participation Collectivité	33 014,80
Charges sociales	17 112,42	ALT2-CAF (Total perçu)	86 056,87
Médecine du travail	393,00	ALT-CAF (reste à percevoir)	4 000,00
Formation	550,00	Total ALT-CAF 2015	90 056,87
Sous-total	76 485,30	ALT-CAF sur Convention	95 364,00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
Amortissement	724,50		
Impôt et Taxes	1864,77		
Sous-total	2589,27		
TOTAL CHARGES Aires d'accueil	167 723,91	Sous-total	123 071,67
<i>Excédent</i>	<i>4 914,98</i>	<i>Déficit</i>	
TOTAL	172 638,89	TOTAL	172 638,89

Taux d'occupation : 83 %

Evolution du taux d'occupation 2012 - 2015 :

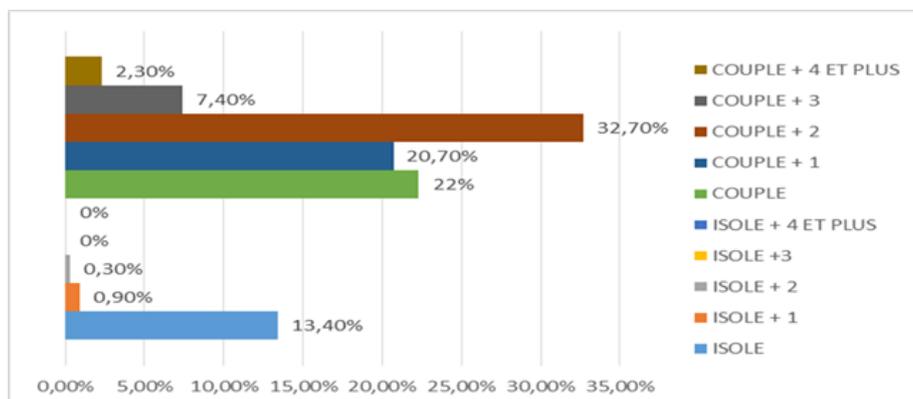


Familles accueillies :

Dans sa grande majorité, les ménages accueillis sont toujours les mêmes.

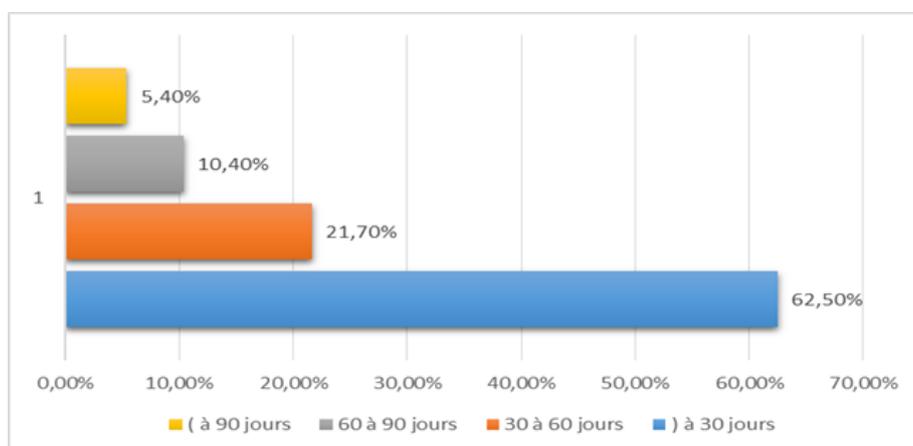
Il s'agit principalement d'artisans, de commerçants ou de vendeurs ambulants qui voyagent sur le secteur Grand Est.

Composition des ménages :



Durée des séjours :

La durée de stationnement est fixée à 3 mois maximum. Le délai minimum de carence entre 2 séjours est de 1 mois. Une dérogation est possible, principalement en cas d'hospitalisation ou de scolarisation.



Le bilan a fait l'objet d'une présentation à la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 29 juin 2016 qui en a pris acte.

Le Conseil Communautaire,
après avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire,
et du Bureau,
à l'unanimité,

- prend acte du bilan annuel d'activités 2015 du délégataire.

V. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

2. Politique de la ville, habitat, logement

b) Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) : protocole de préfiguration de la convention de renouvellement urbain

Conformément à la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Conformément au décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Pour faire face aux enjeux de cohésion sociale, de développement local et d'emploi, de sécurité ainsi que de cadre de vie et de renouvellement urbain, l'Etat a mis en place deux dispositifs partenariaux destinés à encadrer l'action publique dans les quartiers en difficulté sur la période 2015-2020 :

- Les contrats de ville qui couvrent les territoires considérés comme prioritaires. Ils définissent le cadre d'intervention des différents partenaires et les actions prévues afin de répondre à l'ensemble des enjeux mentionnés ci-dessus. Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France (CAFPF) sont concernés les quartiers de La Cité à Behren-lès-Forbach, du Wiesberg et de Bellevue à Forbach.
- Les contrats signés dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) qui sont annexés aux contrats de ville. Ils traitent spécifiquement des enjeux relevant du pilier « cadre de vie et renouvellement urbain ». Ils concernent les territoires inclus dans les périmètres des contrats de ville. Pour l'agglomération, la Cité de Behren-lès-Forbach et le Wiesberg sont classés « quartiers d'intérêt national », et Bellevue, « quartier d'intérêt régional ».

1. Le contexte

En vue de conclure une convention avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) d'ici la fin de l'année 2017, un protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain des quartiers prioritaires de Behren-Lès-Forbach et Forbach doit être annexé au contrat de ville de la CAFPF.

La CAFPF, pilote de ces deux dispositifs, et les villes de Behren-Lès-Forbach et Forbach ont décidé de s'inscrire dans cette démarche, car elle participe à la dynamique du projet de territoire. Sa déclinaison dans les quartiers concernés doit être co-construite avec les acteurs locaux et les habitants.

Le protocole de renouvellement urbain a pour objet de définir les contours du projet urbain en lien avec les piliers qui fondent la politique de la ville (la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi). Il affiche les ambitions de la collectivité et détermine les actions qui contribueront à transformer le quartier.

2. Les enjeux et objectifs du programme de renouvellement urbain

Le constat, aujourd'hui partagé par les acteurs, est que les quartiers prioritaires bénéficient de nombreux atouts, mais souffrent de certains dysfonctionnements urbains et sociaux qui nuisent à leur image.

L'ambition de la collectivité et de ses partenaires est donc d'améliorer les conditions de vie des habitants, l'attractivité des quartiers et notamment le renouvellement de leur image.

Le projet urbain de la CAFPF part d'une ambition forte visant à mieux ancrer les quartiers au reste du territoire, les rendre plus attractifs pour que chacun ait envie d'y habiter, d'y travailler et de les fréquenter pour ses loisirs.

Les principales actions proposées par les collectivités et les bailleurs sociaux avec leurs partenaires sont les suivantes :

- Concevoir une centralité fédératrice avec un positionnement visible qui favorise une appropriation par les habitants, les flux internes au quartier et un accroissement de la fréquentation du quartier par des personnes extérieures.
- Redonner de la qualité d'usage aux logements, une image positive aux immeubles (architecture, accessibilité, confort) et favoriser la mixité typologique pour contribuer à un renouveau du quartier.
- Mieux ancrer les quartiers à l'agglomération et à la ville-centre, pour attirer de nouvelles populations, de nouveaux usages.
- Améliorer la mixité et les équilibres de peuplement dans les quartiers et le territoire de l'agglomération.
- Redynamiser l'offre socioculturelle et culturelle, avec une ambition de rayonnement dépassant largement les limites du quartier.
- Requalifier les espaces publics afin de supprimer les coupures urbaines, créer un maillage piéton confortable, donner plus de qualité d'usage aux espaces verts.

3. Les éléments financiers

A ce stade, le protocole ne définit que le coût des études préalables à mettre en œuvre en vue d'établir la convention de renouvellement urbain de l'agglomération. Les études, pour lesquelles la CAFPF est maître d'ouvrage, sont évaluées à 173.500€ HT. L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Caisse des Dépôts et Consignations devraient participer à hauteur de 50%.

Le coût des opérations réalisées sur les espaces publics, les équipements et de manière plus générale sur le bâti, sera défini dans la convention à intervenir fin 2017.

4. L'échéancier

Le protocole de préfiguration sera proposé au comité d'engagement de l'ANRU le 18 juillet prochain, pour une signature prévisionnelle en septembre 2016. Il sera alors annexé au contrat de ville.

Les projets seront affinés tout au long de l'année 2017 par les collectivités et les bailleurs, notamment sur les plans techniques et financiers.

Le Conseil Communautaire,
après avis favorable du bureau,
décide à l'unanimité,

- d'approuver le projet de protocole de préfiguration de la convention de renouvellement urbain de la CAFPF ci-joint,
- d'autoriser le Président à signer ce protocole avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et les partenaires concernés, ainsi que tous les documents à intervenir,
- d'autoriser le Président à solliciter auprès des financeurs l'ensemble des subventions octroyées dans le cadre du Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain.

V. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

2. Politique de la ville, habitat, logement

- c) Etude de dynamisation du centre-ville de Forbach

Dans le cadre du programme de renouvellement urbain en cours sur la Commune de Forbach, il est apparu déterminant de soutenir la dynamique du centre-ville en vue de maintenir et renforcer son attractivité.

Aussi, la Ville de FORBACH a confié à l'EPFL une étude pour la dynamisation de son centre-ville et son organisation structurelle en termes d'habitat, de commerce, d'activités, de services, de mobilité et d'infrastructures.

Cette étude, d'une durée d'environ 12 mois, se déroulera en trois phases :

- un diagnostic global sur le fonctionnement du centre-ville de Forbach dans son agglomération ;
- une présentation de 3 scénarii de développement ;
- la définition du scénario de développement retenu avec ses déclinaisons opérationnelles.

Cette étude a pour objectif principal de présenter une vision globale du développement futur à promouvoir sur le centre-ville de Forbach en lien avec les programmes en cours à l'échelle de l'Agglomération de Forbach, voire du bassin houiller.

Conscient que la redynamisation du centre-ville de Forbach participe pleinement à l'image positive du territoire de l'agglomération de Forbach, il est proposé au Conseil Communautaire de participer au financement de cette étude. En effet, la dynamique du centre-ville participe à la dynamique économique globale de l'agglomération notamment au regard des activités tertiaires qui constituent aujourd'hui la principale source d'emplois.

Le montant de l'étude est estimé à 150 000 € TTC financés à hauteur de 80% par l'EPFL, les 20 % restant à la charge pour moitié de la Ville de Forbach et de la Communauté d'Agglomération soit 15.000 € TTC au maximum pour chacun.

Le Conseil Communautaire,
décide à la majorité des voix moins une abstention,

- d'apporter son concours financier pour la réalisation de l'étude susvisée, à hauteur de 10% du montant global de l'étude.

V. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

3. Transport

a) Transport urbain : rapport d'activités 2015

La Régie des Transports remet chaque année à la Communauté d'Agglomération le rapport d'activités dans lequel sont présentés les différents indicateurs d'exploitation. Il est proposé ci-dessous, une synthèse des principaux indicateurs : fréquentations, recettes et offre kilométrique.

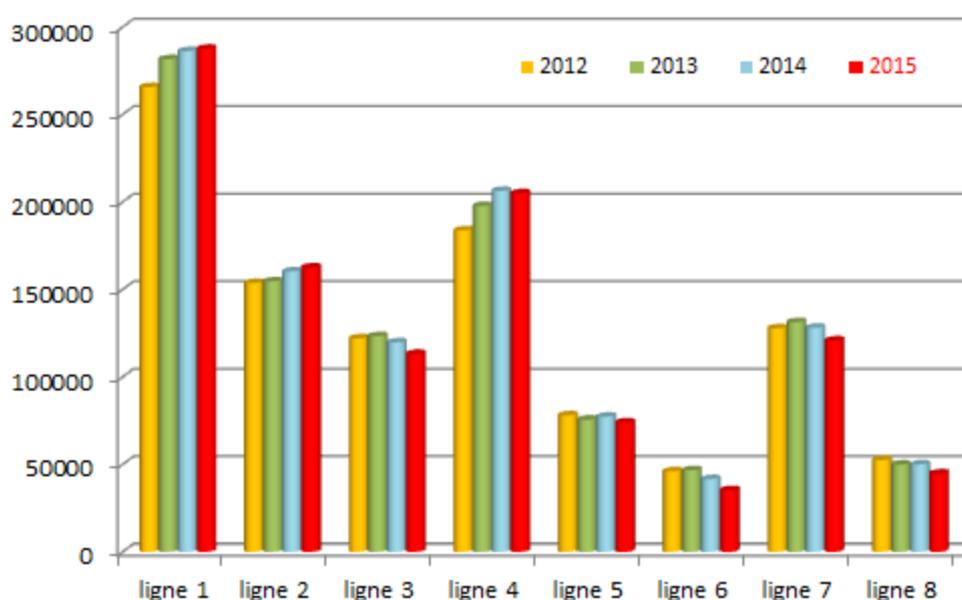
- **Fréquentations**

L'évolution des fréquentations présentée dans le tableau ci-dessous est à analyser avec précaution. En effet, les chiffres mentionnés pour l'exercice 2015, issus du système billettique mis en place en juillet 2015, manquent de précision pour le troisième trimestre correspondant à la période de paramétrage des installations.

Fréquentations lignes régulières	2011	2012	2013	2014	2015
L1 Brême d'or - Petite-Rosselle	255 070	265 639	281 624	286 271	287 596
L11 Renfort Petite-Rosselle	3 775	3 907	3 796	3 929	2 189
L2 Habsterdick - Blaise Pascal	151 884	153 678	154 645	160 320	162 617
L3 Bellevue - Wiesberg	101 594	122 093	123 363	119 776	113 235
L4 Bruch - Wiesberg	175 698	183 792	197 715	206 384	205 011
L5 Oeting - Schoeneck	74 788	78 111	75 613	77 320	73 999
L6 Petite Forêt - Gare routière	43 471	46 082	46 663	41 640	35 276
L7 Behren - Gare routière	125 180	127 790	131 377	128 169	120 912
L8 Alsting - Gare routière	52 184	52 548	49 947	50 060	44 806
Sous-Total	983 644	1 033 640	1 064 743	1 073 869	1 045 641
Evolution		5,08%	3,01%	0,86%	-2,63%
Fréquentations services scolaires					
11 Brême d'or	19 575	20 471	17 336	19 142	13 519
21-22 Habsterdick	64 707	61 490	56 371	61 977	57 457
31à38 Rosselle/Marienu	118 075	113 663	108 587	104 500	73 832
41 Bellevue	11 273	13 164	11 486	14 789	13 171
72/75/76/77 Behren - Oeting	28 114	23 956	19 889	21 690	17 612
Sous-Total	241 744	232 744	213 669	222 098	175 591
Evolution		-3,72%	-8,20%	3,94%	-20,94%
Total	1 225 388	1 266 384	1 278 412	1 295 967	1 221 232
Evolution		3,35%	0,95%	1,37%	-5,77%

Il est constaté une baisse de 2,63 % des fréquentations sur les lignes régulières par rapport à l'exercice 2014.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des fréquentations pour chaque ligne régulière depuis 2011.



Le réseau de lignes régulières est complété par la ligne 30 reliant Forbach et Sarrebruck, exploitée à 50% par Forbus et à 50% par l'opérateur sarrois. Les chiffres de fréquentations présentés ci-dessous ne concernent que l'exploitation par Forbus.

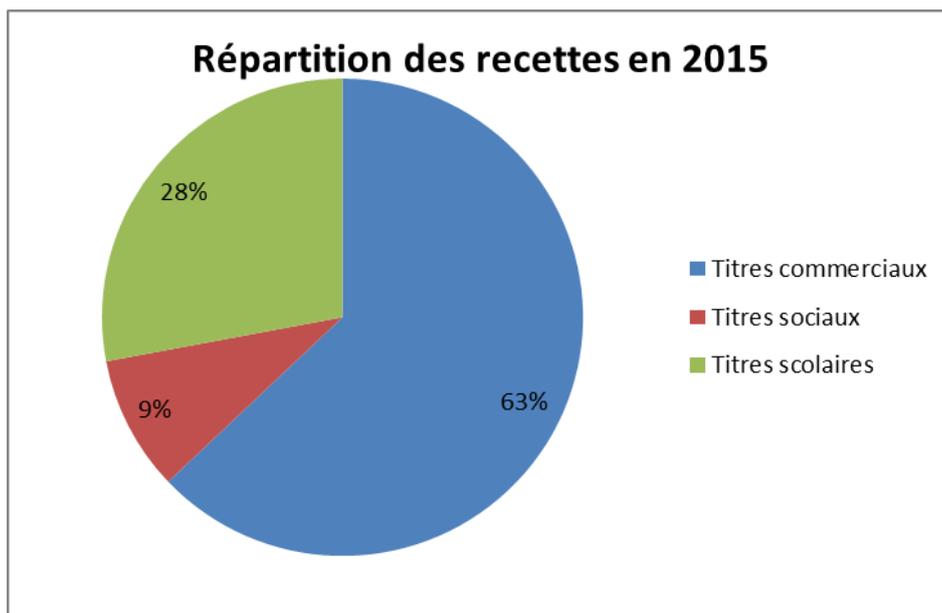
Fréquentations	2011	2012	2013	2014	2015
L30 Forbach - Sarrebruck	46 460	46 516	48 787	48 423	44 063
<i>Evolution</i>		0,12%	4,88%	-0,75%	-9%

- Recettes commerciales

Il est constaté une diminution des recettes commerciales de 2,91% par rapport à l'exercice 2014. Le tableau ci-dessous résume les recettes par titre entre 2011 et 2015 inclus.

TITRES	2011	2012	2013	2014	2015
Titre unitaire	380 420,70	385 061,60	383 912,10	382 914,30	398 902,90
Navette centre-ville	467,50	1 060,50	1 472,00	825,00	287,00
S/TOTAL CASIER	380 888,20	386 122,10	385 384,10	383 739,30	399 189,90
10 Voyages	54 621,00	49 806,00	48 222,00	46 377,00	28 917,00
10 Voy. RED	7 128,00	7 488,00	7 164,00	7 284,00	4 506,00
Carte soleil	4 440,00	5 445,00	4 575,00	4 050,00	3 540,00
Mensuelle actif	19 830,00	19 710,00	19 170,00	16 800,00	18 300,00
Mens. Actif RED	15 585,00	25 470,00	30 105,00	34 530,00	33 570,00
Annuelle Actif	0,00	300,00	300,00	300,00	600,00
Semestrielles	723,30	1 074,27	697,00	1 036,00	362,00
CHRONOS 100	51 129,00	52 542,00	54 036,00	48 654,00	51 711,00
CHRONOS 101	199 905,00	184 305,00	186 315,00	181 530,00	183 234,00
Primaires PR	10 605,00	8 565,00	11 130,00	10 230,00	7 350,00
ROUE DE SECOURS	18,00	203,00	1 218,00	1 473,00	1 056,00
Carte ETUDIANT	7 160,00	8 210,00	8 580,00	9 630,00	8 775,00
Ann. Actif RED	47 895,00	47 355,00	54 255,00	61 656,00	42 720,00
S/TOTAL SOL	419 039,30	410 473,27	425 767,00	423 550,00	384 641,00
Total contrat d'objectifs	799 927,50	796 595,37	811 151,10	807 289,30	783 830,90
<i>Evolution</i>		-0,42%	1,83%	-0,48%	-2,91%
City unitaire	94 435,20	92 865,20	90 282,40	102 757,20	103 530,00
City enfant	2 800,50	10 728,00	18 134,40	11 651,20	12 195,00
City Hebdo	3 854,00	3 870,00	2 906,80	1 874,80	1 795,40
City Mensuelle	11 522,10	11 369,60	10 153,60	8 755,20	6 157,80
S/TOTAL LIGNE 30	112 611,80	118 832,80	121 477,20	125 038,40	123 678,20
TOTAL	912 539,30	915 428,17	932 628,30	932 327,70	907 509,10
<i>Evolution</i>		0,32%	1,88%	-0,03%	-2,66%

Le graphique ci-après présente la répartition des recettes pour l'exercice 2015 :



- Offre kilométrique

Le réseau n'a pas connu d'aménagement majeur en 2015. Sont à noter parmi les principales modifications intervenues en 2015 :

- La fusion de la ligne 6 et de la navette du centre-ville ;
- La réduction du nombre de dessertes du lycée Jean Moulin par les lignes 5 et 7 ;
- L'arrêt de l'exploitation de la ligne 11.

Offre kilométrique	2011	2012	2013	2014	2015
L1 Brême d'or - Petite-Rosselle	231 999	236 748	230 943	231 778	230 943
L11 Renfort Petite-Rosselle	28 512	28 418	28 324	28 324	14 303
L2 Habsterdick - Blaise Pascal	113 176	114 696	112 710	113 212	112 710
L3 Bellevue - Wiesberg	44 313	44 311	44 041	44 080	44 042
L4 Bruch - Wiesberg	96 422	98 701	96 439	96 472	96 439
L5 Oeting - Schoeneck	102 706	93 006	102 162	102 301	102 162
L6 Petite Forêt - Gare routière	65 590	70 431	65 158	65 157	67 565
L7 Behren - Gare routière	85 752	79 749	85 186	85 186	85 186
L8 Alsting - Gare routière	52 285	51 919	52 592	53 239	51 518
Total	820 756	817 979	817 555	819 751	804 868
Evolution		-1,09%	-0,05%	0,27%	-2%

- Services complémentaires

Le transport à la demande a été mis en place à partir de 2005 pour les communes non desservies par les lignes régulières. En 2015, le service a enregistré 851 usagers, soit 90 de plus qu'en 2014, et a permis de réaliser 7 700 voyages.

La navette de centre-ville, mise en place en 2011, desservait uniquement le centre-ville de Forbach. En août 2015, celle-ci a été fusionnée avec la ligne 6 assurant la liaison entre le centre-ville, l'hôpital Marie-Madeleine et les quartiers Creutzberg/Petite-Forêt.

- Evènement marquants

L'année 2015 a été marquée par l'entrée en service, en juillet, du nouveau système billettique.

Le rapport a fait l'objet d'une présentation en Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 29 juin 2016 qui en a pris acte.

Le Conseil Communautaire,
après avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire,
et du Bureau,
à l'unanimité,

- prend acte du bilan annuel d'activités 2015 de la Régie des Transports.

V. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

4. Environnement

a) Eau : rapport d'activité 2015 du fermier

Conformément à son contrat d'affermage, VEOLIA Eau a remis le rapport technique 2015 du délégataire du Service de l'Eau Potable.

Ce compte rendu fait apparaitre les variations suivantes par rapport à l'exercice 2014.

RUBRIQUES		2014	2015	EVOLUTIONS %
a) Techniques				
Volume produit	m ³	409 711	459 587	12.2%
Volume acheté	m ³	3 502 460	3 587 043	2.4%
Volume distribué	m ³	3 909 137	4 043 183	3.4%
Volume vendu	m ³	3 159 415	3 157 337	-0.1%
Rendement réseau	%	83.5	80.3	-4.1%
Nombre d'abonnés	u	27 588	27 682	0.3%
Longueur réseau	ml	Attente plan réseau *	485 684	
Fuites réparées	u	422	360	-17.2%
Renouvellement :				
- sur conduite	ml	5757	5088	-13.1%
- de branchement	u	414	295	-40.3%
b) Financières				
Produits (sans taxes)	€	4 425 868	4 178 657	-5.9%
Charges	€	4 693 455	4 468 586	-5%
Résultat Brut	€	-267 587	-289 930	-7.7%

* *Alsting et Schoeneck.*

Les redevances perçues par le fermier s'élèvent à respectivement :

- | | |
|---|-------------|
| ➤ Redevance de lutte anti-pollution (Agence de l'Eau) : | 1 099 532 € |
| ➤ Redevance prélèvement (Agence de l'Eau) : | 226 026 € |
| ➤ Surtaxe communautaire de l'eau : | 1 811 937 € |

Le rapport a fait l'objet d'une présentation en Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 29 juin 2016 qui en a pris acte.

Le Conseil Communautaire,
après avis favorable de la Commission Environnement et Cadre de Vie,
et du Bureau,
décide à l'unanimité,

- de donner acte au fermier de son rapport d'activité.

V. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

4. Environnement

b) Eau : rapport 2015 du Président sur le prix et la qualité du service

En application des lois n°95-101 du 02 février 1995 et n°2012-788 du 12 juillet 2010, du décret n°2007-675 du 02 mai 2007, le Conseil Communautaire prend connaissance du rapport du Président sur le Prix de l'eau et la qualité du service pour l'exercice 2015 et sur la note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Le rapport a fait l'objet d'une présentation en Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 29 juin 2016 qui en a pris acte.

Le Conseil Communautaire,
après avis favorable de la Commission Environnement et Cadre de Vie,
et du Bureau,
décide à l'unanimité,

- de donner acte au Président de la présentation de ces rapports.

V. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

4. Environnement

c) Assainissement : rapport 2015 du Président sur le prix et la qualité du service

En application de la loi n° 95-101 du 02 février 1995 et du décret n°2007-675 du 02 mai 2007, le Président doit présenter au Conseil Communautaire son rapport sur le prix et la qualité du service.

Le rapport pour l'exercice 2015 a été présenté à la Commission Environnement et Cadre de Vie du 21 juin 2016 qui en a pris acte.

De même, le rapport a fait l'objet d'une présentation à la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 29 juin qui en a pris acte.

Le Conseil Communautaire,
après avis favorable de la Commission Environnement et Cadre de Vie,
et du Bureau,
décide à l'unanimité,

- de donner acte au Président de la présentation de ce rapport.

V. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

4. Environnement

d) Valorisation agricole des boues de Forbach Marienau

Le contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif de la Basse-Rosselle prévoit l'élimination, essentiellement par épandage, des boues de la station d'épuration de Forbach-Marienau.

Compte tenu des réclamations émises par les maires des communes concernées par cette forme de valorisation (Lelling, Vahl-Ebersing), le Président a refusé de transmettre le plan d'épandage 2016 obligeant le fermier à composter les boues à des coûts de traitement nettement supérieurs.

Celui-ci a émis une réclamation à hauteur de 83.900 € HT qui, après négociation, a été ramenée à 75.000 € HT.

Le Conseil Communautaire,
après avis favorable de la Commission Environnement et Cadre de Vie,
et du Bureau,
décide à l'unanimité,

- d'entériner le principe de l'abandon de l'épandage des boues jusqu'à la mise en œuvre d'un système moins générateur de nuisances olfactives,
- d'imputer cette nouvelle dépense au budget assainissement 2016,
- d'autoriser le Président à engager toute négociation avec le fermier en cas de rédaction d'un avenant au contrat de délégation de service public et à le signer.

V. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

4. Environnement

e) DMA : rapport 2015 du Président sur le prix et la qualité du service

En application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, il est proposé de prendre connaissance du rapport du Président à partir de la synthèse ci-dessous.

Le tableau ci-après présente les tonnages collectés en 2015 sur l'ensemble du territoire communautaire au titre de la collecte multiflux en porte-à-porte :

	Tonnage 2014	Tonnage 2015	Evolution	Ratio 2015
				Kg/hab
Ordures ménagères résiduelles	1 571,00	1 965,34	25,10%	24
Sac bleu	12 340,26	11 220,47	-9,07%	139
Sac orange	4 436,00	4 452,45	0,37%	55
Sac vert	4 324,16	4 947,71	14,42%	61
TOTAL	22 671,42	22 585,97	-0,38%	279

Les tonnages collectés dans le cadre de la collecte multiflux évoluent peu par rapport à l'année 2014. En revanche, des transferts sont constatés entre flux, puisque la diminution des tonnages de sacs bleus (1 120 tonnes) est compensée par l'augmentation des tonnages de biodéchets (623 tonnes) et des ordures ménagères résiduelles (394 tonnes). La tendance observée en 2014 n'est donc pas confirmée, puisqu'il avait été constaté une diminution des ordures ménagères résiduelles compensée par la progression des trois flux collectés en sacs.

Le tableau ci-dessous présente les tonnages collectés au titre de la collecte en apport volontaire du verre et du papier :

	Tonnage 2014	Tonnage 2015	Evolution	Ratio 2015
				Kg/hab
Papier en AV (Bornes)	280,90	254,70	-9,33%	4
Papier en AV (Déchèterie de Forbach)	100,92	92,48	-8,36%	
Verre en AV	2 104,63	2 030,04	-3,54%	25
TOTAL	2 486,45	2 377,22	-4,39%	29

Concernant le verre, le ratio moyen du Sydeme se situe à 30 kg/hab, certaines collectivités atteignant 40 kg/hab, ce qui confirme qu'il existe une marge de progression sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

Concernant le papier, en additionnant le papier collecté en apport volontaire et le contenu du sac orange, la Communauté d'Agglomération présente un ratio correspondant à la moyenne du Sydeme.

L'amélioration des tonnages collectés en apport volontaire constitue un enjeu pour notre territoire. Une meilleure valorisation des points d'apport volontaire, sur l'exemple de ce qu'a inauguré le Sydeme récemment à proximité de ses locaux à Morsbach (point tri comprenant une borne à verre, une borne à papier, une borne à vêtements et une corbeille de propreté) est une piste pour atteindre cet objectif.

Le tableau ci-dessous présente les tonnages collectés dans les six déchèteries intercommunales en 2015 :

	Tonnage 2014	Total 2015	Evolution	
Bois	3 096,13	2 902,84	-193,29	-6%
Tout venant	6 450,96	6 631,75	180,79	3%
Cartons	456,61	537,89	81,28	18%
Déchets verts	5 293,46	4 653,00	-640,46	-12%
Gravats	8 799,00	8 163,38	-635,62	-7%
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	353,68	359,03	5,35	2%
Métaux	187,74	165,00	-22,74	-12%
Déchets Ménagers Dangereux (DMD)	106,07	64,08	-41,99	-40%
Déchets d'Equipement d'Ameublement (DEA)	0,00	59,00	59,00	
TOTAL	24 743,65	23 535,97	-1 207,68	-5%

Le tonnage des déchèteries connaît une diminution de 5% par rapport à 2014, liée en grande partie à la diminution des tonnages de gravats et déchets verts, alors que le tonnage de tout-venant augmente de 3%.

Au cours de l'année 2015, la Communauté d'Agglomération a lancé les démarches visant à améliorer le fonctionnement des déchèteries :

- Définition du cahier des charges pour le renouvellement de la prestation de gardiennage intervenant en 2016 ;
- Lancement de la consultation pour les travaux de rénovation des déchèteries de Behren-lès-Forbach, Diebling, Rosbruck, Spicheren et Stiring-Wendel. Cette opération comprend la mise en conformité ainsi que l'installation d'un nouveau contrôle d'accès automatisé avec barrières en entrée et en sortie.

Le tableau ci-dessous présente le récapitulatif des productions au titre de l'année 2015 :

	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Tonnage 2015	Evolution 2014/2015	Ratio Kg/hab	Ratio Sydeme
OMR (comprenant sacs bleus)	15 203	13 911	13 186	-5%	163,11	160,99
Déchets des collectivités et assimilés	3 391	3 215	2 737	-15%	39,76	13,03
Multimatériaux (+ orange)	4 151	4 436	4 452	0%	59,37	59,61
Papier (en AV)	383	382	347	-9%		
Verre (en AV)	2 140	2 105	2 030	-4%	25,11	29,66
Biodéchets (ménagers et non ménagers)	4 132	4 743	5 368	13%	58,65	52,32
Cartons (PàP)	97	98	111	14%	1,38	
Encombrants	828	528	601	14%	7,43	
Déchèteries	23 083	24 744	23 536	-5%	291,14	
TOTAL	53 408	54 162	52 368	-3%	647,79	
<i>Dont enfouissement</i>	<i>12 711</i>	<i>10 192</i>	<i>10 629</i>	<i>4%</i>	<i>Soit :</i>	<i>20%</i>
<i>Dont valorisation thermique</i>	<i>14 452</i>	<i>15 652</i>	<i>14 266</i>	<i>-9%</i>		<i>27%</i>
<i>Dont valorisation biologique</i>	<i>8 574</i>	<i>11 394</i>	<i>11 184</i>	<i>-2%</i>		<i>21%</i>
<i>Dont valorisation matière</i>	<i>7 794</i>	<i>8 018</i>	<i>8 062</i>	<i>1%</i>		<i>15%</i>
<i>Dont autres flux (gravats, DMD)</i>	<i>8 527</i>	<i>8 905</i>	<i>8 227</i>	<i>-8%</i>		<i>16%</i>

Il est constaté entre 2014 et 2015 une diminution de 3% du tonnage global produit sur le territoire.

Les déchets des collectivités et assimilés comprennent pour la Communauté d'Agglomération les déchets issus du nettoyage, des cimetières, les déchets verts et le bois. Le ratio du Sydeme ne prenant pas en compte les déchets verts, l'écart ne peut être analysé.

Le rapport a fait l'objet d'une présentation en Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 29 juin 2016 qui en a pris acte.

Le Conseil Communautaire,
après avis favorable de la Commission Environnement,
et du Bureau
à l'unanimité,

- prend acte du bilan annuel d'activités 2015 du service.

V. **DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES**

4. **Environnement**

- f) Plan climat : lancement de la démarche de labellisation Cit'ergie

La Communauté d'Agglomération s'est engagée dans une démarche Plan Climat Energie Territoire, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à adapter le territoire aux conséquences du dérèglement climatique. Elle a validé son plan d'actions par délibération du 12 décembre 2013.

En 2015, la Communauté d'Agglomération a été lauréate de l'appel à projets Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, lancé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, et bénéficie à ce titre d'un accompagnement spécifique pour son projet.

Dans le prolongement de ces démarches, il est proposé que la Communauté d'Agglomération s'engage dans la démarche Cit'ergie, afin de mettre à jour et de renforcer sa politique énergie-climat.

Cit'ergie est la déclinaison française du dispositif European Energy Award (EEA), qui compte à ce jour plus de 1 200 collectivités participantes. Il s'agit à la fois, d'un outil opérationnel d'amélioration continue, et d'un label récompensant pour 4 ans, le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité.

Cet outil comprend :

- la formalisation de la politique énergie-climat de la collectivité dans un référentiel normalisé au niveau européen ;
- une labellisation du niveau de performance de la collectivité, assurée par un auditeur extérieur. La performance mesurée porte sur les moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents domaines, résultats obtenus, etc.

Avec le label Cit'ergie, les communes et les intercommunalités sont évaluées sur la base de leurs compétences propres dans 6 domaines impactant les consommations d'énergie et les émissions de CO₂ associées :

- le développement territorial ;
- le patrimoine ;
- l'approvisionnement énergétique, eau et assainissement ;
- la mobilité ;
- l'organisation interne ;
- la communication et les coopérations.

Ainsi, l'obtention du label est le signe tangible des efforts fournis par la collectivité par rapport à ses réels potentiels d'actions. Il distingue la collectivité pour la qualité et le suivi de la mise en œuvre de son programme d'actions ambitieux et pour la durabilité du processus de management de l'énergie qu'elle a mis en place à l'échelle de son territoire.

Avec Cit'ergie, la Communauté d'Agglomération pourra :

- évaluer la performance du management de sa politique énergie-climat ;
- se fixer des objectifs de progrès ;
- mettre en place des actions d'amélioration ambitieuses ;
- mesurer les progrès accomplis ;
- valoriser les actions déjà entreprises.

En adoptant la démarche, la Communauté d'Agglomération s'engage à :

- élaborer un plan d'actions énergie-climat, le mettre en œuvre et l'évaluer annuellement ;
- se faire accompagner dans le processus par un conseiller accrédité Cit'ergie (bureau d'études) ;
- constituer un comité de pilotage chargé de faire les choix stratégiques (vision, principes directeurs) et de préparer les décisions politiques ;
- établir un groupe projet pluridisciplinaire et transversal.

Il est proposé que la conduite opérationnelle du processus Cit'ergie soit réalisée par le service Environnement en la personne d'Antonin DEBES, chargé de mission Plan Climat, qui en sera le chef de projet.

Le coût prévisionnel sur 4 ans correspond à l'intervention d'un conseiller extérieur accrédité sur une durée totale estimée de 30 à 35 jours, soit environ 35 000 € HT. L'ADEME est partenaire de la démarche. Elle accorde notamment une subvention de 70% du montant des dépenses.

Le Conseil Communautaire,
après avis favorable de la Commission Environnement,
et du Bureau,
décide à l'unanimité,

- d'approuver le lancement de la démarche de labellisation Cit'ergie et de solliciter la subvention auprès de l'ADEME.

V. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

5. Culture et Sport

a) Conservatoire : Projet d'Etablissement 2016-2022

Le Conservatoire doit proposer régulièrement un projet d'établissement, synthèse des actions déjà entreprises et des axes de développement envisagés pour la période couverte. Il s'agit également de connaître avec précision les moyens dont dispose l'établissement (moyens généraux, financiers, humains), afin d'apprécier leur cohérence avec les objectifs annoncés dans le projet ou d'en évaluer l'impact financier.

Le projet d'établissement comporte également deux règlements :

- Règlement Intérieur ou Règlement de Service (à l'usage des personnels de l'établissement),
- Règlement des Etudes (à l'usage des élèves).

Le Conseil Communautaire,
après avis favorable de Commission Éducation et Formation,
et du Bureau,
décide à l'unanimité,

- d'adopter le projet d'établissement annexé à la présente ainsi que les règlements associés.

V. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

5. Culture et Sport

b) Piscine olympique et Espace détente : bilans 2013 à 2015

Le Conseil Communautaire prend connaissance des bilans annuels de fréquentation et de résultats financiers présentés par le Président.

Pour la période considérée, les bilans sont annexés à la présente.

Le Conseil Communautaire,
après avis favorable de la Commission Education et Formation,
et du Bureau,
décide à l'unanimité,

- de prendre acte des bilans 2013-2015 de la Piscine et de l'Espace Détente présentés par le Président.

V. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

5. Culture et Sport

c) Piscine olympique : règlement intérieur

Il est apparu nécessaire de réactualiser l'intégralité des règlements de la piscine notamment du fait ne correspondaient plus à l'offre de service développée sur place.

Les dispositions portent sur :

- Les horaires d'ouverture (applicables à compter du 1^{er} septembre 2016),
- Les conditions d'accès, en individuel ou en groupe (pour la piscine),
- La responsabilité en cas de perte ou de vol,
- Les règles d'hygiène,
- Les règles relatives au bon usage des installations et à la tranquillité des usagers,
- Les règles particulières pour les écoles et les associations sportives (pour la piscine),
- Les sanctions en cas de manquements,
- Les règles de sécurité : adoption du POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours).

Le Conseil Communautaire,
après avis favorable de la Commission Education et Formation,
et du Bureau,
décide à l'unanimité,

- d'adopter le règlement intérieur ainsi que le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours joints en annexe.

V. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

5. Culture et Sport

d) Espace Détente : règlement intérieur

L'intégralité du règlement de l'Espace Détente a dû être réactualisée, du fait notamment, de son inadéquation avec l'offre de service développée par l'Espace détente.

Le contenu du présent règlement porte sur :

- Les horaires d'ouverture (applicables à compter du 22 Aout 2016),
- Les conditions d'accès,
- La responsabilité en cas de perte ou de vol,
- Les règles d'hygiène,
- Les règles relatives au bon usage des installations et à la tranquillité des usagers,
- Les sanctions en cas de manquements,
- Les règles d'utilisation des différentes installations (sauna, hammam, jacuzzi, balnéo et matelas massant),
- Les règles de sécurité.

Le Conseil Communautaire,
après avis favorable de la Commission Education et Formation,
et du Bureau,
décide à l'unanimité,

- d'adopter le règlement intérieur de l'Espace Détente tel qu'annexé à la présente.

V. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

5. Culture et Sport

e) Piscine Olympique – convention avec les établissements scolaires

Les établissements scolaires (primaires-collèges-lycées) fréquentent régulièrement la piscine pour leurs activités nautiques.

Il en est de même avec les associations sportives, dont l'objet consiste en la pratique de sports nautiques ou sauvetages aquatiques.

Il est nécessaire d'établir avec ces utilisateurs des conventions spécifiant les droits, obligations et responsabilités de chacun et précisant les conditions matérielles et financières d'utilisation de l'équipement.

Le Conseil Communautaire,
après avis favorable de la Commission Education et Formation,
décide à l'unanimité,

- d'adopter les projets de convention tels qu'annexés à la présente délibération et d'autoriser le Président, ou son représentant, à les signer.

**Tous les rapports et pièces annexes peuvent être consultés au service des assemblées
de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France.**